

LES BANQUES ALIMENTAIRES



INTRODUCTION

Début septembre de cette année, la Belgique, comme le reste de l'Europe apprend la nouvelle avec stupéfaction : l'Union Européenne va supprimer la plupart des aides alimentaires qu'elle accordait aux habitants les plus pauvres de l'UE.

La stupéfaction fait ensuite place à la colère : en Europe, peu de gens comprennent les vraies motivations de cette décision. Le but de cette analyse sera d'expliquer le pourquoi de cette suppression de la plupart des aides alimentaires, ses implications en Belgique (notamment en ce qui concerne les banques alimentaires), les réactions des responsables politiques belges concernés par cette décision et le dénouement du problème, ainsi que les possibles solutions pour pallier cette suppression.

I. CAUSES

C'est en 1987, après un hiver rigoureux et sous l'impulsion du président de la Commission européenne de l'époque, Jacques Delors, que le *Programme Européen d'Aide au plus Démunis* (PEAD) a vu le jour. Au départ, il a été créé afin de redistribuer de manière solidaire les surplus agricoles. Jusqu'à l'année dernière, les pays membres de l'Union Européenne se partageaient 480 millions d'euros d'aide, ce qui représente un coût annuel par habitant d'un euro. La nourriture était distribuées aux CPAS et aux banques alimentaires et se présentait sous différentes formes : pâtes, soupes, riz, choco, paella, raviolis... Près de 13 millions d'Européens vivant sous le seuil de pauvreté bénéficiant de cette aide, représentant environ 400 tonnes de nourriture.¹

Or, depuis le début des années 1990, les surplus agricoles s'amenuisaient de plus en plus. Ils étaient de plus en plus destinés à être réinjectés sur le marché, afin d'atténuer le prix des matières premières. Pour pallier cette carence de produits à redistribuer, la Commission européenne a puisé dans l'argent de la *Politique Agricole Commune* (PAC) pour acheter de la nourriture nécessaire aux banques alimentaires et également afin d'assurer un meilleur équilibre nutritionnel des produits proposés. Cette enveloppe financière représente alors 1% du budget total de la PAC. En 2009, 90% de ces produits provenaient de ces achats de la PAC contre 10% de surplus agricoles.²

Cet état de fait n'a pas plu à certains pays européens, dont l'Allemagne, laquelle a saisi la justice en 2008, estimant que la PAC ne devait pas s'occuper d'affaires sociales, le domaine du social restant, de plus, en effet une prérogative nationale et non européenne. L'Allemagne motive sa décision en affirmant que *cette aide financière purement sociale a perdu tout lien avec la Politique Agricole Commune*. Le 13 avril, les juges de la Cour européenne de Justice donnent raison à cette minorité de six pays et estiment que le recours aux ressources de

¹ « Aide alimentaire : la menace persiste », *Vers l'Avenir*, 21/09/2011, p. 13 ; MIGNON (S.), « Les colis alimentaires vont manquer à Namur », *La Meuse*, 23/09/2011, p. 11.

² VERHEST (S.), « Une aide en sursis », *La Libre Belgique*, 20/09/2011, p. 2-3 ; « Aide alimentaire : la menace persiste », *Vers l'Avenir*, 21/09/2011, p. 13.

la PAC ne peut être effectif qu'en cas d'absolue nécessité. La conséquence de cette décision est que l'aide alimentaire de la Communauté européenne passe de 480 millions d'euros par an à 113,5 millions. Pour la Belgique, cela implique de passer de 11 millions d'euros d'aides à 2,8 millions. On estime entre 116 000 et 224 000 le nombre de Belges qui dépendaient de cette aide alimentaire, distribuée aux 9 banques alimentaires du pays et à 632 associations caritatives.³

En outre, cette diminution drastique de l'aide européenne pourrait avoir plusieurs conséquences, supplémentaires à l'appauvrissement croissant des personnes les plus vulnérables : vols dans les magasins, délinquance, malnutrition, report du problème sur d'autres associations caritatives (comme les Restos du Coeur)... De plus, ces mesures ne touchent pas seulement les chômeurs et les personnes sous le régime du CPAS mais également des pensionnés et des travailleurs à temps plein ayant des difficultés budgétaires.⁴

³ VERHEST (S.), « Une aide en sursis », *La Libre Belgique*, 20/09/2011, p. 2-3 ; ROLAND (Th.), « Personne en Belgique ne va mourir de faim », *La Libre Belgique*, 21/09/2011, p. 2-3.

⁴ MIGNON (S.), « Les colis alimentaires vont manquer à Namur », *La Meuse*, 23/09/2011, p. 11 ; LANDOUZY (Cl.) et ROCHE (C.), « Fin de l'aide alimentaire : les victimes, c'est eux ! », *Nord Éclair*, 26/09/2011, p. 4.

II. RÉACTIONS

Face à cette situation, la Commission européenne avait proposé une solution alternative et temporaire visant à maintenir l'aide à son ancien niveau pour les deux années à venir. Mais cette proposition a été cette fois contrée par une minorité de pays européens, parmi lesquels on retrouve l'Allemagne, cette fois-ci alliée au Royaume-Uni, à la République tchèque, au Danemark, à la Suède et aux Pays-Bas. Depuis avril, plusieurs associations d'aide aux démunis et certains lobbys humanitaires tentent de faire pression afin de faire sauter cette minorité de blocage. En effet, si un seul de ces six pays revenait sur sa décision, la Commission pourrait revenir aux anciennes dispositions. La République tchèque et le Danemark sont alors envisagés comme pays pouvant changer de décision.⁵

En Belgique, Sabine Laruelle (ministre MR en charge de l'Agriculture au gouvernement fédéral) et Benoît Lutgen (ministre cdH en charge de l'agriculture au gouvernement wallon) sont scandalisés par la décision européenne de couper les vivres aux plus pauvres. Dans un communiqué commun, ils disent « *insister pour qu'une rencontre ait lieu entre les différents ministres belges concernés pour apporter une solution belge en faveur des personnes les plus démunies. Par ailleurs, ils demandent en urgence que ce point puisse être réinscrit à l'ordre du jour d'un nouveau Conseil européen dans les prochains jours* ». Ils fustigent en outre une attitude que l'on peut qualifier d'anti-sociale et d'anti-européenne, les six pays concernés se sont en effet fait remarqués ces derniers mois par des attitudes méfiantes, voire hostiles à l'Europe dans certains dossiers. Le socialiste Marc Tarabella exprime quant à lui ses craintes par rapport à l'image de l'Europe auprès des citoyens que va entraîner cette décision. Il ajoute encore « *six États décident d'affamer 13 millions d'Européens sous des prétextes juridiques mesquins* ». Benoît Lutgen lui emboîte le pas le jour même : « *Comment voulez-vous que l'Europe ait encore un sens pour les citoyens ?* ». Le nouveau président du cdH

⁵ VERHEST (S.), « Une aide en sursis », *La Libre Belgique*, 20/09/2011, p. 2-3 ; LABAKI (M.), « L'aide européenne aux plus démunis est menacée », *Le Soir*, 21/09/2011 ; p. 2-3.

explique aussi que si la situation devait en rester là, il proposerait au gouvernement wallon de compenser entièrement les deux millions d'euros de manque à gagner.⁶

Au vu du tollé engendré par cette décision, c'est finalement l'Allemagne qui accepte de céder en permettant au programme de se maintenir effectivement durant deux années supplémentaires (2012 et 2013). La ministre fédérale allemande de l'agriculture, Ilse Aigner, explique que son pays a bien voulu revenir sur sa décision et proposer cette formule de transition par égard pour les associations caritatives européennes. Elle stipule toutefois que : « ce qui est en jeu, c'est le principe qu'à l'avenir l'Union européenne ne finance pas de politique sociale ». Si certains se réjouissent d'emblée, comme le commissaire à l'Agriculture Dacian Ciolos qui affirme qu'il « se réjouit que la raison politique ait gagné », d'autres modèrent leur enthousiasme, à l'instar de Marie Delmelle, présidente de la Fédération européenne des banques alimentaires, qui constate que « cet accord constitue une excellente nouvelle à court terme mais il faudra se battre à moyen terme ». De fait, cette solution règle effectivement la situation pour deux ans mais, passé ce délai, il faudra tout de même songer sérieusement à l'avenir de ces aides alimentaires.

⁶ « Aide alimentaire : la menace persiste », *Vers l'Avenir*, 21/09/2011, p. 13 ; LABAKI (M.), « L'aide européenne aux plus démunis est menacée », *Le Soir*, 21/09/2011 ; p. 2-3 ; VERHELST (S.), « L'agriculture, ce n'est pas pour les pauvres », 21/09/2011 ; M.C., « Au chevet des banques alimentaires », *Vers l'Avenir*, 24/09/2011, p. 10.

CONCLUSION

La suppression des aides alimentaires de l'UE aurait donc pu engendrer bon nombre des problèmes pour les banques alimentaires notamment et également beaucoup de situations de détresse pour les personnes les plus vulnérables de notre société.

Il faut cependant réfléchir dès à présent à la solution à apporter dans deux ans, quand la diminution des aides alimentaires de l'UE sera effective. Il est en réalité hors de question d'« enfoncer » davantage ces gens qui étaient dépendants de l'aide alimentaire qui leur apportait un peu de soutien dans leur existence précaire. Il convient donc de chercher toutes les solutions afin de combler la possible diminution drastique de ces aides. A l'heure actuelle, il semblerait que, dans le cas où il serait impossible de maintenir ces aides plus de deux ans, débloquer rapidement un budget pour remplacer intégralement cette diminution, ainsi que le ministre wallon Benoît Lutgen l'a suggéré, resterait la meilleure solution. L'idéal serait bien sûr de convaincre ces six pays de revenir sur cette décision de supprimer la majorité des aides dans deux ans mais, dans le cas contraire, le gouvernement belge devrait trouver les 8 millions nécessaires afin que les personnes les plus en difficulté ne voient pas leur situation empirer en pleine crise économique. Même s'il est difficile de débloquer un budget en période de crise, la solidarité envers les plus démunis ne doit pas être mise en péril par une barrière, fut-elle de 8 millions d'euros.

Au final, cette « affaire » risque bien d'accélérer un certain processus d'« Euphobie » chez les citoyens européens, faisant le lit de formations extrémistes souverainistes et anti-Union Européenne. L'UE doit en effet montrer qu'elle est proche de ses citoyens et prouver qu'elle n'est pas « anti-sociale », comme cette affaire pourrait le faire penser.

BIBLIOGRAPHIE

- « Aide alimentaire : la menace persiste », Vers l'Avenir, 21/09/2011, p. 13.
- LABAKI (M.), « L'aide européenne aux plus démunis est menacée », Le Soir, 21/09/2011 ; p. 2-3.
- LANDOUZY (Cl.) et ROCHE (C.), « Fin de l'aide alimentaire : les victimes, c'est eux ! », Nord Éclair, 26/09/2011, p. 4.
- MIGNON (S.), « Les colis alimentaires vont manquer à Namur », La Meuse, 23/09/2011, p. 11.
- VERHELST (S.), « L'agriculture, ce n'est pas pour les pauvres », 21/09/2011 ; M.C., « Au chevet des banques alimentaires », Vers l'Avenir, 24/09/2011, p. 10.
- VERHEST (S.), « Une aide en sursis », La Libre Belgique, 20/09/2011, p. 2-3.

Auteur : Julien Milquet
Décembre 2011

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Eglises 45 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238 01 00

info@cpcp.be